

**Assemblée générale**

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Distr. générale
27 janvier 2020
Français
Original : anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 12^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 15 octobre 2019, à 10 heures

Président : M. Al-kuwari (Vice-Président) (Qatar)
puis : M^{me} Beshkova (Vice-Présidente par intérim) (Bulgarie)

SommairePoint 19 de l'ordre du jour : développement durable (*suite*)

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (*suite*)
- b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*suite*)
- c) Réduction des risques de catastrophe (*suite*)
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (*suite*)
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (*suite*)
- f) Convention sur la diversité biologique (*suite*)
- g) Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (*suite*)
- h) L'éducation au service du développement durable (*suite*)
- i) Harmonie avec la nature (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



- j) Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable (*suite*)
- k) Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière (*suite*)
- l) Développement durable dans les régions montagneuses (*suite*)

En l'absence de M. Niang (Sénégal), M. Al-kuwari (Qatar), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 19 de l'ordre du jour : développement durable (suite) (A/74/208, A/74/216, A/74/216/Add.1, A/74/225, A/74/238 et A/74/242)

- a) **Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (suite)** (A/74/72 – E/2019/13 et A/74/204)
- b) **Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (suite)** (A/74/66)
- c) **Réduction des risques de catastrophe (suite)** (A/74/248)
- d) **Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (suite)** (A/74/207)
- e) **Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (suite)** (A/74/207)
- f) **Convention sur la diversité biologique (suite)** (A/74/207)
- g) **Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (suite)** (A/74/25)
- h) **L'éducation au service du développement durable (suite)** (A/74/258)
- i) **Harmonie avec la nature (suite)** (A/74/236)
- j) **Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable (suite)** (A/74/265)
- k) **Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière (suite)** (A/74/263)
- l) **Développement durable dans les régions montagneuses (suite)** (A/74/209)

1. **M^{me} Tshering** (Bhoutan) dit que l'individu est au centre de la philosophie de développement du bonheur national brut adoptée par son pays, qui vise à parvenir à un équilibre entre croissance matérielle et bien-être spirituel. Le Gouvernement bhoutanais a relevé divers grands domaines de résultats nationaux à atteindre d'ici à 2023 en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le douzième plan quinquennal du Bhoutan vise également à lui permettre de sortir de la catégorie des pays les moins avancés en 2023 et tout porte à croire que celui-ci atteindra les objectifs de développement durable avant 2030.

2. Les petits pays en développement et les pays les moins avancés sont les plus vulnérables face aux changements climatiques et ceux qui éprouvent le plus de difficultés à s'y adapter. Les efforts déployés au niveau mondial pour empêcher que la température de la planète ne continue d'augmenter sont insuffisants et l'on n'en fait pas assez pour tirer parti des rapides progrès réalisés dans les domaines de la science et de la technologie afin d'atténuer l'effet des changements climatiques. Une plus grande solidarité internationale et des partenariats plus robustes sont nécessaires pour renforcer la résilience des pays vulnérables. Représentant le Groupe des pays les moins avancés à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Bhoutan a expliqué comment celui-ci entendait atteindre son objectif de zéro émission nette d'ici à 2050 lors du Sommet sur l'action pour le climat de 2019.

3. Le Bhoutan est déterminé à rester neutre en carbone et ses politiques environnementales sont axées sur la promotion d'un développement équilibré, dans lequel les gains économiques à court terme sont délaissés au profit du bien-être à long terme. Étant donné que la majorité de la population dépend de l'agriculture et que l'économie nationale est fortement tributaire de l'énergie hydroélectrique et du tourisme, les changements climatiques ont de graves conséquences pour le développement socio-économique du pays. On n'accorde pourtant pas assez d'attention au développement durable dans les régions montagneuses. La délégation bhoutanaise se félicite donc de la création du Groupe des Amis des pays montagneux. Les écosystèmes montagneux sont de plus en plus vulnérables aux catastrophes naturelles, aux phénomènes climatiques extrêmes et à l'utilisation non durable des ressources. Alors que notre monde se dirige vers une ère de crises liées à l'eau, à l'alimentation et à l'énergie, il est essentiel, au niveau mondial, d'investir dans la promotion du développement durable dans les régions montagneuses.

4. **M^{me} Chigiyal** (États fédérés de Micronésie) exprime la solidarité de son pays avec le peuple et le Gouvernement japonais, dont le pays a récemment été frappé par un tremblement de terre et par l'un des pires typhons de ces 50 dernières années. Les retombées, toujours plus graves, qu'ont les changements climatiques sur les communautés du monde entier sont effrayantes, ce pour quoi la délégation micronésienne se félicite de la tenue du Sommet sur l'action pour le climat. La lenteur des mesures prises par la communauté internationale pour faire face au réchauffement climatique et à l'élévation du niveau de la mer en résultant est source d'inquiétude croissante. La plupart des îles de faible altitude du Pacifique courent le risque de disparaître.

5. L'effet potentiel des changements climatiques sur la souveraineté des États et leur intégrité territoriale ne doit pas être négligé. La zone économique exclusive des États fédérés de Micronésie, qui leur sert de source de subsistance, pourrait se rétrécir considérablement, les lignes de base maritimes du pays, situées pour la plupart sur des atolls, risquant d'être submergées à jamais. Compte tenu de la menace planant sur son pays ainsi que sur une grande partie de la région du Pacifique, la délégation micronésienne se félicite du fait que la Commission du droit international ait décidé d'inscrire dans son programme de travail à long terme la question de l'élévation du niveau de la mer au regard du droit international.

6. La préservation des océans et de la diversité marine est essentielle au développement durable des pays insulaires et il en va de l'avenir de tous d'y contribuer. En tant que gardiens de l'océan, les États fédérés de Micronésie se sont associés à la Blue Prosperity Coalition pour élaborer un plan spatial marin complet et climatiquement rationnel pour leur zone économique exclusive. Ce plan servira à renforcer la capacité du pays à préserver les ressources et les écosystèmes marins, notamment par la création d'aires marines protégées dans au moins 30 % de la zone économique. Les États fédérés de Micronésie sont également résolus à renforcer, en collaboration avec The Nature Conservancy, la surveillance et le contrôle des activités de pêche par l'intermédiaire du Technology for Tuna Transparency Challenge, l'objectif étant de surveiller les pêcheries de thon de façon électronique et de parvenir à une transparence et à une couverture complètes d'ici à 2023.

7. **M. Moraru** (République de Moldova) dit que le monde n'est pas bien parti pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030 et que la plupart des 21 objectifs fixés pour 2020, qui portent sur des domaines tels que l'emploi des jeunes, l'accès aux

technologies de l'information et des communications, les émissions mondiales de gaz à effet de serre et la mobilisation de fonds pour la lutte contre les changements climatiques, ne seront pas atteints. Les raisons de cet échec doivent être examinées.

8. L'orateur salue le fait que des dirigeants mondiaux se soient engagés à prendre les mesures voulues pour atteindre divers objectifs essentiels ayant trait aux aspects économique, social et environnemental du développement durable, compte étant tenu des différences existant entre les pays en matière de développement et de capacités. La République de Moldova est fermement déterminée à atteindre ces objectifs. En 2018, son gouvernement a élaboré une stratégie nationale de développement pour 2030, en s'appuyant sur les objectifs de développement durable et l'accord d'association qu'il avait conclu avec l'Union européenne. La République, qui procédera à un examen national volontaire en 2020, se félicite du rapport sur les moyens de renforcer l'exploitation de la recherche sur les politiques dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, publié par le Corps commun d'inspection en 2018 (JIU/REP/2018/7), et juge qu'il importe de tenir compte des conclusions y figurant et d'appliquer les recommandations qu'il contient, le cas échéant.

9. **M^{me} Bustamante** (Pérou) dit que des efforts extraordinaires devront être déployés pour limiter les retombées de la hausse des températures caractérisant les changements climatiques. La délégation péruvienne se félicite de la tenue du Sommet sur l'action pour le climat, auquel son gouvernement a pris une part active. Le recul des glaciers, le réchauffement des océans et la pénurie d'eau sont autant de signes des effets des changements climatiques sur le Pérou. L'appauvrissement important de la biodiversité, en particulier en Amazonie, et la hausse des températures sont deux facettes d'une même crise, à laquelle il importe de s'attaquer dans son ensemble.

10. Aux fins de l'application du Programme 2030 et de l'Accord de Paris, le Pérou a adopté une feuille de route ambitieuse devant lui permettre d'atteindre d'ici à 2030 les objectifs fixés dans le cadre de sa contribution déterminée au niveau national. Une amélioration à cet égard est déjà attendue en 2020. Le Gouvernement péruvien œuvre actuellement à l'élaboration d'un plan national d'adaptation aux changements climatiques visant à améliorer la résilience des infrastructures et du public face aux catastrophes naturelles récurrentes, qui touchent directement des millions de personnes dans le pays et l'empêchent d'atteindre les objectifs de développement durable.

11. Davantage d'efforts doivent être déployés aux fins de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030). Pour ce faire, il est nécessaire que les gouvernements et le secteur privé s'engagent à mieux tenir compte, et ce dans tous les domaines, de la réduction des risques de catastrophe dans leurs politiques, réglementation, investissements et financements relatifs au développement, et qu'ils montrent la voie en la matière. La lutte contre les changements climatiques exige une réponse concertée, intégrée et multilatérale et le soutien de l'Organisation des Nations Unies à cet égard est essentiel.

12. **M. Córdova Chabla** (Équateur), rappelant les principes d'équité et de responsabilité commune mais différenciée à suivre dans le contexte des obligations relatives au développement durable, dit que la mise en œuvre du Programme 2030 fait partie intégrante de la politique nationale de son gouvernement, qui en a tenu compte dans son plan de développement national pour la période 2017-2021. Le nombre de personnes souffrant de la faim ou de malnutrition allant grandissant, l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes reste le plus grand défi auquel l'humanité ait à faire face. L'Équateur est déterminé à lutter contre les changements climatiques, à protéger la biodiversité, à combattre la sécheresse et la désertification, à préserver l'environnement, à lutter contre la pollution due aux plastiques, à promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et à veiller à ce que les avancées réalisées dans les domaines socio-économique et technologique soient compatibles avec la nature.

13. En mars 2019, l'Équateur a présenté au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sa contribution déterminée au niveau national, qu'il avait préparée avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement dans le cadre d'un processus pleinement participatif. L'approche adoptée par le pays en matière de réduction des risques de catastrophe, qui est centrée sur la population et inclusive, repose sur la prévention, et il est prévu qu'une vaste stratégie de gestion des risques soit déployée d'ici à 2020. L'Équateur voit la mise en place d'un système d'apprentissage en continu et inclusif comme un moyen de stimuler la culture et de promouvoir le talent humain et défend le rôle de premier plan joué par les femmes dans le développement. La délégation équatorienne facilite les négociations relatives au projet de résolution sur l'application de la Convention sur la diversité biologique et sa contribution au développement durable. Enfin, l'Équateur encourage la résolution des différends par le dialogue et estime que

la paix est une condition indispensable au développement durable.

14. **M. Elmaghur** (Libye) dit que le droit au développement et le principe de la responsabilité collective devraient être à la base des efforts de développement. À cet égard, les pays en développement ont besoin de l'aide de la communauté internationale, sous la forme notamment d'un transfert de technologies et d'activités de renforcement des capacités. La Libye est particulièrement sensible au problème de la désertification et le secteur agricole dépend en grande partie de l'accès, de plus en plus difficile, à l'eau contenue dans les aquifères et les puits. Le projet de la Grande Rivière artificielle a contribué à atténuer le problème, mais l'instabilité politique du pays, dont résultent notamment des coupures de courant régulières, a complètement entravé le progrès.

15. Il ne peut y avoir de développement sans amélioration des infrastructures de transport. Parmi les projets d'infrastructures stratégiques que prévoit la Libye, on peut citer son intention de faire de Tripoli une porte d'entrée vers l'Afrique en bâtissant un aéroport international pouvant accueillir 30 millions de passagers par an, de même que la construction de 1 900 km de voies ferrées et d'autoroutes traversant le pays d'est en ouest. Ces projets, et d'autres encore, ont cependant été paralysés par neuf années de guerre. La délégation libyenne engage les États Membres, dont certains s'ingèrent dans les affaires intérieures de son gouvernement, à contribuer à la récupération de ses biens pillés, source précieuse de financement pour le développement durable.

16. **M. Morini** (Italie) dit que son pays attache une grande importance au développement durable dans les régions montagneuses. Selon le rapport spécial sur les océans et la cryosphère dans le contexte des changements climatiques publié récemment par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, ces régions sont parmi les plus touchées par les changements climatiques et la dégradation de l'environnement. Dans ce document, le Groupe d'experts souligne que les glaciers, la neige, la glace et le permafrost continueront de diminuer. Ainsi, dans un scénario de fortes émissions, les petits glaciers d'Europe, d'Afrique de l'Est, des Andes tropicales et d'Indonésie perdront plus de 80 % de leur masse glaciaire actuelle d'ici à 2100. L'Italie, dont 35 % du territoire est montagneux, est déjà directement touchée. Dans le nord du pays, par exemple, les autorités surveillent le glacier de Planpincieux, dont la fonte menace les communautés avoisinantes, qui pourraient avoir affaire à des glissements de plus de 250 000 m³ de glace.

17. Quelque 670 millions de personnes vivent dans des régions de haute montagne dans le monde, dont elles dépendent de la préservation pour subvenir à leurs besoins. Le développement durable dans les régions montagneuses est donc au cœur des activités que mène l'Italie au sein de la Deuxième Commission, notamment par l'intermédiaire du Groupe de réflexion sur la montagne, qu'elle copréside avec la Suisse. Avec la Suisse toujours, de même qu'avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Italie a également joué un rôle central dans la mise en place du Partenariat de la montagne. Enfin, l'Italie et le Kirghizistan faciliteront ensemble les négociations relatives au projet de résolution sur le développement durable dans les régions montagneuses pendant la session de l'Assemblée générale en cours.

18. **M. Al-Mas** (Bahreïn) dit que son pays est un pionnier du développement durable, puisqu'il a atteint les objectifs du Millénaire pour le développement avant 2015. Des stratégies de développement successives y ont été conçues pour répondre aux aspirations de la population et le Gouvernement a intégré les objectifs de développement durable dans ses programmes de développement actuels, qui visent à diversifier l'économie et à accroître le rôle du secteur privé dans le domaine du développement, conformément à la vision économique du pays pour 2030. Compte tenu des défis qu'il a à affronter du fait de son statut de petit État insulaire en développement, Bahreïn s'efforce de renforcer sa compétitivité et d'attirer les investissements étrangers.

19. Le Royaume de Bahreïn attache une grande importance à la protection des droits du travail et à la création d'un environnement propice au développement professionnel, qui peuvent contribuer à parvenir au développement durable. Un système de permis de travail flexible a remplacé le système de parrainage autrefois appliqué aux travailleurs migrants. Grâce aux mesures prises, le taux de chômage est tombé à 4 % au cours des 10 dernières années. Par ailleurs, les droits des travailleurs étrangers, notamment à l'assurance maladie, à un logement décent et à la protection contre le licenciement arbitraire, sont garantis ; les efforts de lutte contre la traite des êtres humains ont été intensifiés ; et un programme national pour l'emploi a été lancé en 2019 afin de créer des emplois durables pour les Bahreïniens, sur fond d'un marché du travail souple et performant. Le Gouvernement bahreïni est déterminé à parvenir au développement durable afin d'assurer la stabilité, le bien-être et la prospérité de sa population.

20. **M. Gata Mavita Wa Lufuta** (République démocratique du Congo), s'exprimant également au

nom de l'Angola, du Burundi, du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée équatoriale, de la République centrafricaine et du Tchad, dit que les effets des changements climatiques sont de plus en plus dévastateurs, les catastrophes naturelles réduisant à néant les efforts faits en matière de développement. Les retombées des changements climatiques sur les écosystèmes, la sécurité alimentaire et le développement économique accentuent la pauvreté et l'exclusion sociale dans les pays de l'Afrique centrale. Il est essentiel de préserver les forêts tropicales de la sous-région, qui absorbent 30 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. La lutte contre la déforestation et la désertification ainsi que la promotion d'une économie neutre en carbone sont donc des priorités pour les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, qui souhaitent encourager une croissance verte s'accompagnant de solutions basées sur la nature.

21. Les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale s'efforcent de renforcer leurs contributions déterminées au niveau national ; de faire de l'économie verte une réalité à travers la mise en œuvre de 33 programmes sectoriels de développement ; d'assurer le développement et la promotion de l'économie bleue ; d'étendre à tous les États de l'Afrique centrale des programmes tels que le programme ECOFAC 6 et l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale ; de relancer le plan d'action sous-régional de lutte contre la désertification ; de mettre en œuvre une série de programmes relatifs à l'énergie renouvelable et à l'électrification transfrontalière ; et d'appliquer des plans de développement visant à rendre l'industrie plus propre.

22. Le rythme de la dégradation des forêts s'est accéléré au cours des trois dernières années. La préservation des forêts est une activité coûteuse, mais les financements internationaux réservés à celles de l'Afrique centrale sont rares. La communauté internationale devrait offrir aux pays de la région d'avantages d'incitations à la préservation et à la gestion durable des forêts, sans compromettre leur développement. Ces pays exhortent leurs partenaires à concrétiser les promesses de financement devant bénéficier à l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale et en invitent d'autres à se joindre à eux. Il est par ailleurs urgent de rendre opérationnel le Fonds bleu pour le bassin du Congo. La concrétisation des engagements en matière de développement durable et de lutte contre les changements climatiques est liée à la capacité de la Communauté internationale de mobiliser les fonds nécessaires.

23. **M. Petchezi** (Togo) dit que, dans un contexte d'extrême pauvreté persistante, d'inégalité croissante, de diminution de l'aide au développement, de changements climatiques, de catastrophes naturelles et de conflits, la mise en œuvre du programme « Action 21 : Programme d'action pour un développement durable » est une impérieuse nécessité. Comme indiqué clairement dans la déclaration politique du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale, l'urgence est de mise.

24. Le Togo, qui a été l'un des premiers pays à s'engager pour le développement durable et a déjà soumis trois examens nationaux volontaires au forum politique de haut niveau, a récemment adopté un plan national de développement. À travers ce plan, il entend, par des réformes économiques considérables et d'autres mesures, se transformer en un pays à revenu intermédiaire socioéconomiquement stable.

25. Les effets des changements climatiques, en particulier l'élévation du niveau de la mer et l'érosion du littoral, se font fortement sentir au Togo. La délégation togolaise se félicite donc de la tenue du Sommet sur l'action pour le climat et espère que les promesses qui y ont été faites conduiront à la neutralité carbone d'ici à 2050.

26. **M. Al Shuaibi** (Oman) dit que le programme de développement « Oman Vision 2040 » et le neuvième plan quinquennal de développement pour la période 2016-2020 témoignent de l'engagement de son pays à atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Le Sultanat d'Oman a rassemblé dans son premier examen volontaire des informations relatives aux initiatives qu'il avait entreprises ainsi qu'à ses réussites et aux défis rencontrés, et soumis ce document au forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2019. L'instabilité du marché pétrolier, le ralentissement économique mondial et la situation géopolitique régionale ont eu des retombées négatives sur les finances du pays. En dépit de la bonne situation politique régnant à Oman, des mesures doivent être prises pour garantir la viabilité financière et la stabilité de l'économie. On s'attend à ce que les plans mis en place pour développer une économie fondée sur la connaissance et investir massivement dans les infrastructures favorisent la croissance économique.

27. Oman est vulnérable face aux changements climatiques et s'efforce d'atténuer l'effet des émissions de gaz à effet de serre, de réduire sa dépendance à l'égard du pétrole et d'utiliser de nouvelles sources d'énergie. Sa stratégie énergétique nationale, qui est axée sur les énergies renouvelables, est conforme à l'objectif de développement durable n° 7. Le pays

s'efforce de suivre le rythme de la quatrième révolution industrielle et prévoit de remplacer 50 % du gaz utilisé dans l'industrie pétrolière par des systèmes d'énergie solaire perfectionnés. Un soutien sera accordé à la réalisation des premières étapes du projet à partir de fin 2025.

28. *M^{me} Beshkova (Bulgarie), Vice-Présidente par intérim, prend la présidence.*

29. **M. Soumah** (Guinée) dit que le Comité national de gestion des catastrophes est chargé, sous l'autorité du Ministère de l'environnement, de la mise en application du plan national de prévention et d'organisation des secours en cas de catastrophe et de son suivi. Même s'ils contribuent peu au réchauffement de la planète, les pays en développement sont ceux qui souffrent le plus des effets des changements climatiques. Des mesures concertées doivent être prises à tous les niveaux pour lutter contre ce fléau. À l'échelon mondial, les pays doivent renoncer à l'unilatéralisme, aucun d'entre eux n'étant capable de gagner ce combat tout seul.

30. Le potentiel d'utilisation des sources d'énergie renouvelables en Afrique reste jusqu'à présent largement inexploité. L'Initiative africaine pour les énergies renouvelables a donc été lancée en 2015, sous la direction du Président guinéen. Celle-ci vise à stimuler le développement de l'énergie propre en Afrique et à réduire ainsi la dépendance du continent vis-à-vis des importations de combustibles fossiles. À ce jour, ont été confirmés : le financement de plus de 200 projets devant permettre une production énergétique totale de 10 gigawatts, l'adoption de 78 projets supplémentaires, pour un total de près de 5 gigawatts, et l'évaluation de 92 autres projets, qui pourraient permettre une production énergétique de près de 25 gigawatts.

31. **M. Margaryan** (Arménie) dit que, quatre ans après l'adoption du Programme 2030, l'augmentation des inégalités, de l'exclusion et de la marginalisation appelle à un renforcement des efforts et à un engagement plus solide et plus inclusif de toutes les parties prenantes pour atteindre les objectifs de développement durable.

32. Pays montagneux et enclavé, l'Arménie fait face à des défis de développement spécifiques, exacerbés par le fait que certains États voisins gardent leurs frontières fermées. Le capital humain étant sa principale ressource, elle a fait des droits de l'homme et de l'épanouissement de chacun des priorités de son ambitieux programme de réforme, dévoilé lors du lancement de la stratégie de transformation de l'Arménie pour 2050. Le Gouvernement a par ailleurs déployé un plan de réforme du système éducatif, qui vise

à favoriser l'innovation, une plus grande inclusion des filles, des enfants handicapés et des enfants vivant dans des régions éloignées, une meilleure adaptation aux besoins du marché du travail et l'offre de meilleures conditions sociales aux enseignants. On assiste en outre au développement de réseaux de centres de technologie créative suscitant des intérêts de l'étranger.

33. Le Gouvernement s'est fixé comme priorité de développer une économie des technologies de pointe qui soit respectueuse de l'environnement. Parmi les nombreuses mesures prises pour lutter contre la déforestation, on note : le renforcement des activités gérées au niveau local, la fourniture de sources d'énergie de substitution et de possibilités d'emplois écologiques, la lutte contre la corruption et la lutte contre les incendies de forêt, y compris dans le contexte transfrontalier. L'Arménie est déterminée à mettre en œuvre le Cadre de Sendai. La coopération multidimensionnelle, en particulier avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, et l'appui au renforcement des capacités institutionnelles ont permis de passer d'une approche centrée sur la réaction aux crises à un programme de développement et de renforcement de la résilience reposant sur l'évaluation des risques. Les communautés locales et la société civile sont des partenaires clefs pour ce qui est de relever les défis posés par les changements climatiques et de renforcer la résilience aux catastrophes. L'Arménie a la ferme intention de mieux tenir compte des objectifs de développement durable dans ses stratégies nationales, en créant une synergie entre ses politiques économiques et environnementales et en veillant à leur cohérence, ainsi que de coopérer plus étroitement avec les organisations internationales et d'autres partenaires de développement.

34. **M^{me} Vaai** (Samoa) dit que son pays a intégré les objectifs de développement durable à sa stratégie nationale de développement durable. Le Samoa s'efforce de respecter les engagements pris au titre d'autres instruments et mécanismes régionaux et internationaux, tels que l'Accord de Paris, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), le Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique et les conventions relatives aux droits de l'homme, au désarmement et à l'environnement. La santé est une question intersectorielle de politique générale importante. Diverses mesures, concernant notamment la détection et le dépistage précoces et l'accès à des soins de santé primaires abordables, doivent être prises d'urgence pour maîtriser l'épidémie de maladies non transmissibles. L'adoption de la Déclaration de Tokyo

sur la couverture santé universelle marque une étape importante.

35. Dans les années à venir, il sera nécessaire que la communauté internationale appuie de façon accrue l'application des Orientations de Samoa, notamment dans les domaines du renforcement des capacités, de la collecte et de l'analyse des données, du suivi des progrès et du renforcement des partenariats de développement. Le Samoa s'efforce de mettre pleinement à profit ses propres ressources pour investir dans les capacités humaines et institutionnelles, notamment en matière d'analyse, répondre à ses besoins en statistiques et se fixer des priorités. Ses partenaires de développement et les bureaux régionaux des Nations Unies lui apportent une aide précieuse pour ce qui est de définir sa politique nationale de développement et atteindre les objectifs fixés. Le Samoa se félicite de la décision d'établir un bureau multipays pour le Pacifique Nord dans les États fédérés de Micronésie.

36. **M^{me} Eddaou** (Maroc) dit que son pays, qui a été touché ces dernières années par des sécheresses prolongées et de fortes inondations, est bien conscient des défis posés par les changements climatiques et a donc pris des dispositions pour accélérer l'application des instruments de protection de l'environnement, notamment la Stratégie nationale de développement durable 2030 et le programme des énergies renouvelables, qui prévoit que 52 % de l'électricité nationale soit produite à partir de sources renouvelables d'ici à 2030, ainsi que pour renforcer la participation à l'initiative pour l'Adaptation de l'agriculture africaine aux changements climatiques.

37. Le Maroc a déposé à la présente session un projet de résolution intitulé « Renforcement de la coopération pour la gestion intégrée des zones côtières aux fins du développement durable », dont l'objectif est d'encourager les États Membres et les parties prenantes à en faire davantage pour le développement socio-économique et écologique des zones côtières. Il facilite également les négociations relatives à un projet de résolution sur la sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures.

38. La réduction de la consommation est une priorité nationale. La réforme de l'éducation 2015-2030 entreprise dans le pays a pour fondements l'équité, l'égalité des chances et l'accès à une éducation de qualité pour tous. Quant au nouveau programme de développement social, il a pour objectif d'investir dans le capital humain et de réduire les disparités sociales et spatiales. La prochaine décennie exigera une solidarité étroite, en particulier en Afrique, le but étant d'assurer

un avenir plus durable aux populations vulnérables et aux générations futures.

39. **M. Hermida Castillo** (Nicaragua), notant que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a récemment averti qu'un réchauffement de la planète de 2 °C rendrait impossible la réalisation des objectifs de développement durable, dit qu'il est impératif de veiller à ce que le réchauffement climatique général ne dépasse pas 1,5 °C en moyenne. Il est par ailleurs nécessaire, pour atteindre ces objectifs, d'adopter un nouveau modèle économique et financier et des modes de production et de consommation durables. En dépit des progrès réalisés dans certains pays en matière de réduction de la pauvreté, le manque de ressources et la lenteur de la mise en œuvre du Programme 2030 sont préoccupants. Il est important que les pays développés atteignent l'objectif consistant à allouer 0,7 % et entre 0,15 % et 0,2 % de leur produit intérieur brut (PIB) à l'aide publique au développement, respectivement dans les pays en développement et dans les pays les moins avancés. Les pays en développement doivent bénéficier d'un accès à des ressources financières et technologiques ainsi que d'activités de renforcement de leurs capacités.

40. Au Nicaragua, la réalisation des 17 objectifs de développement durable progresse. Ainsi, le taux de pauvreté, fléau dont l'éradication est une priorité pour le Gouvernement, est passé de 42,5 % en 2009 à 24,9 % en 2016, le taux d'extrême pauvreté tombant quant à lui de 14,6 % à 6,9 %. Des progrès ont également été réalisés dans les domaines de la santé et de l'éducation ainsi qu'en ce qui concerne l'octroi de subventions en matière d'accès à l'électricité et de transports publics. Plus de 1,7 million d'élèves reçoivent une éducation gratuite au niveau du primaire et du secondaire ainsi que dans des instituts de formation technique. La malnutrition chronique a été réduite de 46 % chez les enfants de moins de 5 ans et de 66 % chez ceux de 6 à 14 ans. Selon la FAO, la réduction du coefficient de Gini, qui est passé de 0,38 à 0,33 est exemplaire.

41. Entre 2014 et 2018, le PIB du Nicaragua a augmenté de 5 % par an en moyenne. Doté des meilleures routes d'Amérique centrale, le pays figure, selon le Forum économique mondial, parmi les cinq premiers États d'Amérique latine eu égard à la qualité de celles-ci. Dans le cadre de son programme de construction de logements décents, qui est l'un des plus de 40 programmes sociaux actuellement en place dans le pays, le Nicaragua a par ailleurs mis en place divers types d'incitations financières, qui ont permis la construction de nouvelles habitations de meilleure qualité bénéficiant à près de 240 000 personnes. En tout, 18 hôpitaux ont vu le jour depuis 2007. Deux autres sont

en cours de construction et 13 devraient l'être à partir de 2020. Le Nicaragua est considéré comme le troisième pays le moins violent d'Amérique latine, avec un taux d'homicide de 7,5 sur 100 000 personnes, soit quatre fois moins que la moyenne en Amérique centrale.

42. **M^{me} Aurecochea Duran** (Mexique), constatant que le réchauffement climatique s'est aggravé depuis 2016, rendant de plus en plus difficile la réalisation des objectifs énoncés dans l'Accord de Paris, dit qu'il faut en faire davantage pour s'attaquer aux émissions de gaz à effet de serre, qui en sont la cause. Afin de prévenir les conséquences dramatiques de ce phénomène à l'origine de pertes économiques et humaines considérables, il est nécessaire de mettre en place un système de gestion globale des risques de catastrophe parallèlement à la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Sur une note plus positive, les plans et initiatives présentés lors du Sommet sur l'action pour le climat ont démontré qu'il était possible de lutter contre les changements climatiques dans leur ensemble.

43. Les objectifs d'Aichi pour la biodiversité ne pourront être atteints si l'on ne crée pas davantage de parcs terrestres et marins protégés. Des efforts supplémentaires doivent en outre être déployés pour réduire le trafic illégal d'espèces sauvages, qui contribue à l'extinction de certaines d'entre elles, et une volonté politique plus forte exprimée à l'approche de la quinzième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra en Chine en 2020.

44. De manière générale, la mise en œuvre du Programme 2030 demande principalement de faire évoluer les modes de production et de consommation. Il est ainsi essentiel que la population adopte de nouvelles habitudes et que les gouvernements l'y encouragent. Le développement durable doit être abordé de manière globale et sous toutes ses formes, à savoir économique, sociale et environnementale. Il est souvent dit que les jeunes sont les futurs dirigeants de notre monde mais, sans changements drastiques et immédiats, il ne leur en restera sans doute aucun à diriger.

45. **M^{me} Muigai** (Kenya) dit que les États Membres sont tenus d'honorer les engagements pris au titre de l'Accord de Paris, du Cadre de Sendai et du Programme 2030. Avec la Turquie et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Kenya a dirigé les discussions relatives aux infrastructures, aux villes et à l'action locale lors du récent Sommet sur l'action pour le climat. Les initiatives qui ont découlé de ces échanges faciliteront l'élaboration de politiques et de réglementations nationales, favoriseront l'accès des villes au financement de la lutte contre les changements

climatiques et contribueront à renforcer la résilience climatique des personnes en situation de vulnérabilité. Le Kenya, qui figure parmi les 10 premiers producteurs mondiaux d'électricité géothermique, a récemment lancé le plus grand projet d'énergie éolienne jamais vu en Afrique et étudie d'autres options de production d'énergie renouvelable.

46. En 2018, le Kenya a accueilli la toute première Conférence mondiale sur l'économie bleue et il est prévu qu'il organise, conjointement avec le Portugal, la deuxième Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, à Lisbonne en juin 2020, conférence dont les résultats alimenteront la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable. Par ailleurs, en mars 2019, la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement s'est tenue à Nairobi et la prochaine devrait également y être organisée, en février 2021.

47. À cause de la désertification, les terres arables du Kenya disparaissent à un rythme alarmant mais le pays est déterminé à lutter contre ce phénomène. À cet égard, il se félicite des résultats de la quatorzième Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, qui s'est tenue récemment, notamment l'adoption de la Déclaration de New Delhi : investir dans les terres et débloquent des opportunités et du processus de préparation relatif au développement du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. La première réunion du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée créé à cette occasion s'est tenue à Nairobi en août 2019. La délégation kényane exhorte les parties à la Convention à soutenir la mise en place d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 qui soit porteur de changement et s'accompagne de mécanismes de mise en œuvre et de responsabilité solides et d'une prise d'engagements nationaux ambitieux.

48. En tant que pays hôte du PNUE et d'ONU-Habitat, le Kenya entend continuer de les soutenir dans l'exécution de leurs mandats. Durant la session de l'Assemblée générale en cours, il coordonnera l'adoption du projet de résolution de procédure sur le rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, que l'oratrice invite instamment les États Membres à appuyer. Il faut ouvrir les yeux sur le rapport fondamental existant entre la nature, la stabilité du climat, le bien-être des personnes et le développement durable pour tous. Le Kenya est favorable à l'extension du Réseau de savoirs pour

l'harmonie avec la nature et souligne la nécessité de redoubler d'efforts et de débloquent des fonds suffisants pour mettre en œuvre le Programme 2030 dans les délais prévus.

49. **M. Rattray** (Jamaïque) dit que le plan national de développement de son pays, intitulé « Vision 2030 Jamaica », porte en grande partie sur la réalisation des objectifs de développement durable. La Jamaïque et le Canada, qui coprésident le Groupe d'Amis sur le financement des objectifs de développement durable, travaillent de concert pour obtenir des fonds de la part du secteur privé afin d'investir dans des infrastructures durables essentielles. Le Gouvernement jamaïcain entend continuer d'œuvrer au financement du développement, les objectifs d'aide publique en la matière représentant moins de la moitié des montants promis par les pays du Comité d'aide au développement.

50. La Jamaïque s'efforce d'améliorer la cohérence entre ses activités de réalisation des objectifs de développement durable et les Orientations de Samoa, qu'elle considère comme un moyen efficace de promouvoir des partenariats à long terme en faveur du développement durable des petits États insulaires en développement. Sa délégation demande aux Nations Unies de fournir un soutien adéquat à ces États de façon à répondre à leurs besoins et vulnérabilités spécifiques, ainsi que de les aider à mieux coordonner leur action aux niveaux national, régional et interrégional.

51. Pour ses activités de mise en œuvre de politique visant à déclencher des progrès rapides et durables vers le développement durable, la Jamaïque dispose d'une marge de manœuvre budgétaire limitée et doit tenir compte de groupes sociaux importants, par exemple les femmes et les filles, les jeunes sans attaches, les personnes handicapées et les personnes vulnérables et marginalisées. Le Gouvernement jamaïcain a l'intention de renforcer le système national de statistiques, d'améliorer son cadre de suivi et d'évaluation, de trouver de nouveaux modes de financement des objectifs, de renforcer les capacités en matière d'intégration des politiques et l'utilisation de cadres axés sur les objectifs, fondés sur des éléments concrets et participatifs, et de mener des programmes de sensibilisation à l'importance des objectifs.

52. Située dans la deuxième région du monde la plus exposée aux catastrophes naturelles, la Jamaïque prévoit de mettre en place une stratégie de gestion des risques de catastrophes à plusieurs niveaux, qui repose sur les éléments suivants : contribution à un fonds d'urgence ne devant être utilisé qu'en cas de catastrophe naturelle ; ouverture d'une ligne de crédit auprès d'institutions financières multilatérales ; utilisation du Dispositif

d'assurance catastrophes naturelles pour les Caraïbes ou de consortiums régionaux d'assurance contre les risques ; utilisation d'obligations catastrophes ou d'assurances ayant trait aux désastres.

53. **M^{me} Luba** (Brunéi Darussalam) dit que la sécurité alimentaire et l'existence d'un secteur agricole florissant sont des facteurs essentiels à la réalisation des objectifs de développement durable. Il est donc crucial que les pays mettent en commun leurs connaissances et meilleures pratiques pour limiter les effets des changements climatiques, concernant par exemple l'amélioration des systèmes basés sur la technologie et la sélection de souches de cultures de base résistantes. Le plan de développement à long terme du Brunéi Darussalam, intitulé « Vision 2035 » est en phase avec les objectifs de développement durable.

54. Le développement agricole et la diversification économique sont des priorités du Brunéi Darussalam, qui attache une grande importance à l'amélioration de ses secteurs agricole, agroalimentaire et halieutique. La technologie et les techniques modernes ont d'ailleurs déjà permis d'en renforcer la productivité et la compétitivité sur la scène internationale. Ainsi, la production agricole brute a augmenté de 8,1 % par an, passant de 93 millions de dollars du Brunéi en 1998 à 436 millions de dollars en 2018, tandis que la pêche a connu une croissance de 4,8 % par an, passant de 43 millions de dollars du Brunéi en 1988 à 110 millions de dollars en 2018.

55. Les jeunes ont un rôle crucial à jouer dans le secteur agricole, qui compte diverses possibilités d'emplois et à l'essor duquel ils peuvent contribuer. Le Gouvernement du Brunéi Darussalam a donc mis en place des cours d'agriculture à leur intention. Seize nouvelles entreprises, principalement des exploitations de fruits et de légumes résistant à l'aridité, ont ainsi été créées par de jeunes entrepreneurs et Le Gouvernement fait la promotion des produits du pays à l'étranger.

56. Afin de garantir à la population une nutrition de qualité et de favoriser la sécurité alimentaire, le Brunéi Darussalam a lancé une initiative relative à l'adoption de bonnes pratiques agricoles s'inspirant de celles de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et émis des directives sur la nutrition concernant, entre autres, la fourniture de nourriture et de boissons à l'école, la mise en œuvre d'un plan encourageant les élèves à boire de l'eau à l'école et la taxation des produits alimentaires et boissons à forte teneur en sucre ou en glutamate de monosodium. La délégation du Brunéi Darussalam réaffirme la volonté de son pays de soutenir l'Organisation des Nations unies dans ses efforts visant

à aider les États Membres à améliorer la vie des populations par la nourriture et la sécurité nutritionnelle.

57. **M. Gaye** (Sénégal) dit que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable sont encore loin d'être à la hauteur de l'ambition de la communauté internationale. Il est dès lors essentiel de mettre en place de nouveaux paradigmes de développement économique fondés sur une utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles et d'intensifier les efforts conjoints. La délégation sénégalaise se félicite de l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'une décennie d'action et soutient la création de la plateforme annuelle y relative, dont la première rencontre aura lieu en septembre 2020.

58. Le plan national de développement du Sénégal a été révisé et intègre désormais environ deux tiers des priorités définies dans le Programme 2030 et son cadre de suivi et d'évaluation. Dans le même temps, une série de programmes spéciaux ont été mis en place. Ainsi, dans le cadre du programme d'urgence de développement communautaire, plus de 1 000 villages ont reçu un accès à l'eau potable, près de 800 km de pistes de campagne ont été construits, permettant le désenclavement de plus de 800 localités jusqu'alors isolées, et des milliers d'outils agricoles ont été mis à disposition.

59. D'ici à 2030, le Sénégal est déterminé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 5 % et à produire 30 % de son électricité à partir de sources d'énergie renouvelable. Il encourage par ailleurs les transports publics à faible émission de carbone et promeut l'idée d'un « Sénégal vert » par le déploiement de l'agroécologie et d'initiatives de restauration de l'environnement, telles que celle de la « Grande muraille verte ». La gestion des ressources en eau est d'une importance capitale pour le Sénégal, qui est membre de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal et accueillera le prochain Forum mondial de l'eau, en 2021. Le pays estime en outre que l'intégration des politiques publiques nécessite une mise en œuvre plus coordonnée des programmes sectoriels phares des Nations Unies.

60. **M^{sr} Hansen** (Observateur du Saint-Siège) dit que le pape François a déclaré que la question du développement durable était indissociable de celle de la solidarité intergénérationnelle. Quand on s'interroge sur le monde dont hériteront les générations futures, il faut penser non seulement à l'environnement mais aussi à l'orientation générale, au sens et aux valeurs de l'humanité. La protection de la planète ne peut se limiter à un changement des modèles de production et de consommation. Elle demande avant tout de prendre soin

de ses semblables, que ce soit dans le présent ou à l'avenir. La dégradation de l'environnement est liée à des ruptures humaines, éthiques et sociales. Le développement durable n'est pas qu'une question de croissance économique, de protection de l'environnement et de progrès technologique. Il doit être centré sur la dignité inhérente à chaque personne.

61. La recherche du profit à tout prix, la culture de la gratification instantanée, le consumérisme débridé et le traitement de la nature comme une source inépuisable d'approvisionnement, qui caractérisent parfois les personnes bénéficiant de moyens financiers suffisants, doivent être tempérés par les exigences fondamentales de la dignité humaine et du bien commun. En plus d'être essentielle au développement durable, la solidarité entre générations est un élément indispensable de justice reposant sur la reconnaissance du fait que le monde appartient à l'humanité tout entière et que chacun en est responsable.

62. L'adoption du Programme 2030, du Cadre de Sendai, de l'Accord de Paris et de l'ensemble de règles de Katowice témoigne d'une prise de conscience croissante de la nécessité de déployer des efforts concertés pour protéger la planète, conformément aux principes fondamentaux d'équité et de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives. Alors que les changements climatiques interviennent beaucoup plus rapidement que prévu, l'Accord de Paris n'a pas encore été mis en œuvre. Des efforts conjoints doivent être faits pour promouvoir un progrès qui soit plus sain, plus humain, plus social et plus complet.

63. **M^{me} Staworzynska** [Organisation internationale du Travail (OIT)] dit que la fréquence et l'intensité croissantes des catastrophes naturelles, de même que l'activité humaine, ont déjà fait baisser la productivité. Entre 2000 et 2015, les catastrophes naturelles causées ou exacerbées par l'homme ont entraîné une perte annuelle mondiale d'années de vie active équivalant à 0,8 % d'une année de travail. L'augmentation du stress thermique résultant du réchauffement climatique devrait entraîner des pertes de productivité mondiales équivalant à 80 millions d'emplois à temps plein, soit 2 400 milliards de dollars, en 2030. Plus d'un milliard d'emplois dépendent directement de la gestion, de la durabilité et de la qualité de l'environnement, qui doit être aussi sain que possible. La dégradation de l'environnement met en péril les services écosystémiques et les emplois qui en dépendent.

64. Indispensable au sauvetage de la planète, la transition vers une économie verte, et donc le passage à une croissance sans émissions de carbone, pourrait en

outre contribuer à améliorer les conditions d'emploi et les sources de revenus. L'adoption de pratiques durables et de technologies non polluantes pourrait mener à la création de millions de nouveaux emplois. Les efforts visant à appliquer l'Accord de Paris et à ne pas dépasser 2 °C de réchauffement, qui passent par l'abandon des combustibles fossiles au profit des énergies renouvelables, par la recherche d'une plus grande efficacité énergétique et par la promotion des véhicules électriques, pourraient générer 24 millions de nouveaux emplois d'ici à 2030. Six millions de postes disparaîtraient néanmoins, notamment dans les secteurs du charbon, du pétrole et du gaz.

65. Cette transition entraînera toutefois de grandes perturbations pour les entreprises et les travailleurs et il importe de veiller à ce qu'elle soit équitable. En d'autres mots, ses conséquences économiques, environnementales et sociales devront être anticipées, de manière à maximiser les possibilités de travail décent pour tous, à réduire les inégalités, à promouvoir la justice sociale et à soutenir les industries, les communautés et les travailleurs touchés. La mise en œuvre de stratégies d'adaptation cohérentes et intégrées – qui soient fondées sur un dialogue à grande échelle, un système de protection sociale innovant et des activités de renforcement des capacités – de même qu'un milieu favorable aux entreprises et l'investissement de fonds dans la création d'emplois verts pour des secteurs clés, pourraient avoir un effet global positif sur le marché de l'emploi. C'est d'une transition de ce type et de la création d'emplois décents qu'il est question dans l'Accord de Paris, et les Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous offrent un cadre unique en la matière.

66. L'objectif de l'initiative « Action climat pour l'emploi », que l'OIT est prête à mettre en œuvre, est d'aider les pays qui se sont engagés à formuler des plans nationaux pour une transition équitable à atteindre d'ambitieux objectifs en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets tout en favorisant la création d'emplois, la diversification économique, le dialogue social et le développement des compétences.

67. **M. Dingha** (Congo) dit que les résultats obtenus jusqu'à présent dans la mise en œuvre du Programme 2030 ne sont pas satisfaisants. Il semble probable que les pays en développement, ou du moins certains d'entre eux, n'atteindront pas les objectifs de développement durable sans une prise de conscience collective à l'échelle mondiale de la nécessité d'adopter d'urgence des mesures concertées.

68. Des progrès ont cependant été réalisés. Ainsi, depuis le début du siècle, le taux de mortalité maternelle en Afrique subsaharienne a diminué de 35 %, le taux de décès des moins de 5 ans chutant pour sa part de 50 %. Par ailleurs, dans les pays les moins avancés, la proportion des personnes ayant accès à l'électricité a plus que doublé. Les progrès restent toutefois insuffisants dans certaines régions. Au Congo, l'économie a été fragilisée par la baisse, depuis 2014, des cours mondiaux du pétrole, dont elle est largement tributaire. Le Gouvernement a dès lors mis en place un plan national de développement pour la période 2018-2022 reposant sur trois piliers principaux, à savoir : l'amélioration de la gouvernance ; le développement du capital humain ; la diversification de l'économie.

69. Le Programme 2030, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le plan économique régional de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ont tous été pris en compte dans l'élaboration du plan national de développement du Congo. Grâce à l'appui du PNUD, celui-ci traite ainsi de 92 % des éléments figurant dans le Programme 2030. La réalisation des objectifs de développement durable nécessite une disponibilité accrue de données statistiques et de ressources financières et matérielles, ainsi qu'un capital humain suffisamment bien formé. Or, des lacunes qu'aucun pays ne peut espérer combler seul ont été constatées sur ces différents points. L'unique moyen de relever ces défis est de coopérer au niveau international, selon une approche globale et dans un cadre multilatéral.

70. **M^{me} Mucavi** [Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)] dit que les systèmes alimentaires et les modèles de nutrition constituent ensemble l'un des six points d'entrée devant permettre une transformation structurelle à l'échelle et à la vitesse voulues pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Transformer l'agriculture et les systèmes alimentaires est le moyen le plus inclusif de mettre un terme à la faim et à la pauvreté. Des aliments nutritifs en suffisance doivent être produits de façon durable, en ayant à cœur d'appuyer les moyens d'existence, de garantir un prix abordable, de limiter les effets de la production sur l'environnement, de promouvoir une alimentation saine et de ne laisser personne de côté, en particulier les femmes et les jeunes, et ce tout au long de la chaîne alimentaire. L'innovation et la technologie sont essentielles, en particulier dans les économies rurales, et offrent de nouvelles possibilités aux petits producteurs d'aliments.

71. Alors que la faim dans le monde ne faisait que reculer depuis des dizaines d'années, ce fléau a

commencé à s'aggraver à nouveau en 2015. À l'heure actuelle, plus de 820 millions de personnes dans le monde en sont victimes. La pression à laquelle sont soumis les océans, les terres, l'eau et les forêts s'intensifie en raison des changements climatiques et des chocs météorologiques, tout comme l'appauvrissement de la biodiversité et des ressources génétiques. Les communautés rurales et montagnardes sont particulièrement touchées, de même que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, qui le sont de manière disproportionnée.

72. Sur fond d'une insécurité alimentaire persistante, le surpoids et l'obésité augmentent à un rythme alarmant dans les pays développés et en développement, ces deux phénomènes frappant souvent un même ménage à la fois. Cela est particulièrement vrai dans les petits États insulaires en développement, où la dépendance à l'égard des aliments importés et hautement transformés a entraîné des niveaux inquiétants d'obésité, une des principales causes de maladies non transmissibles. La FAO collabore avec divers partenaires pour mettre en œuvre le Programme d'action mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les petits États insulaires en développement, et contribue directement à l'application des Orientations de Samoa, tout en promouvant l'Initiative en faveur de la croissance bleue. Les communautés vivant dans des régions montagneuses sont vulnérables tant à l'insécurité alimentaire qu'aux changements climatiques. La moitié des habitants des zones rurales montagneuses du monde (1,1 milliard de personnes) sont en proie au premier de ces problèmes. En plus de dépendre fortement de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture, ceux-ci sont par ailleurs particulièrement exposés aux risques naturels, une situation que le manque d'accès aux services et infrastructures ou la rareté de ceux-ci ne fait qu'aggraver.

73. La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale sont l'occasion de prendre des mesures accélérées et coordonnées en vue de parvenir au développement durable.

74. **M. Abdel-Latif** (Observateur de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables) dit que le double impératif de lutte contre les changements climatiques et d'universalisation de l'accès à l'énergie accélère la transition mondiale vers des sources d'énergie durables. Le recours aux énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique permettraient de réaliser 90 % des réductions d'émissions nécessaires en matière d'énergie pour atteindre les objectifs climatiques mondiaux.

Grâce à cette transition, le PIB mondial augmenterait de 2,5 % d'ici à 2050. En effet, chaque dollar dépensé dans ce cadre rapporterait entre trois et sept dollars, ce qui signifie qu'il est possible d'agir en faveur du climat tout en faisant avancer la prospérité et, partant de veiller à l'équité de ce processus.

75. Les énergies renouvelables sont déjà la source d'électricité la moins chère dans de nombreuses régions du monde. Rien qu'en 2018, le secteur s'y rapportant a employé 11 millions de personnes dans le monde, contre 10,3 millions en 2017. Toutefois, pour garantir un avenir prospère ne mettant pas le climat en danger, il est nécessaire d'en multiplier le déploiement par six. Les fonds investis chaque année dans le secteur doivent par ailleurs doubler d'ici à 2030, passant de 330 milliards de dollars à près de 750 milliards de dollars. L'objectif de la plateforme d'investissement pour le climat est de réunir les acteurs publics et privés concernés afin d'aider les pays à renforcer leurs contributions déterminées au niveau national et de faciliter l'accès à des ressources financières sans risque et la communication.

76. L'Agence internationale pour les énergies renouvelables soutient plusieurs initiatives lancées lors du Sommet sur l'action pour le climat, telles que celle par laquelle les petits États insulaires en développement se sont engagés à se rapprocher le plus possible d'une utilisation à 100 % d'énergie renouvelable d'ici à 2030 et la Coalition pour l'accès à l'énergie durable. Le nombre de personnes vivant sans électricité, principalement en Afrique subsaharienne, est tombé à 840 millions en 2017, et quelque 34 millions de personnes supplémentaires profitent désormais d'un accès à des services d'électricité de base grâce à des technologies de production d'énergie renouvelable hors réseau, que l'Agence aide par ailleurs les pays à exploiter, tout en appuyant la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7.

77. L'Agence collabore de plus en plus avec de grandes institutions internationales. Elle entend travailler de concert avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le PNUD pour aider les pays à examiner et à mettre en œuvre les composantes « énergies renouvelables » de leurs contributions déterminées au niveau national avant la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aura lieu en 2020. Elle a par ailleurs récemment signé des mémorandums d'accord avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le Département des affaires économiques et sociales, la

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

La séance est levée à 12 h 15.